

FNB indiciel d'actions internationales II

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 30 novembre 1998
Date de création du fonds : 30 novembre 1998
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 286 110 \$
Taux de rotation du portefeuille : --

Niveau de garantie	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
<i>Génération</i> s	2,86	17,90	14 624
<i>Génération</i> s I	2,80	19,70	1 234

¹ RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC - unités en circulation

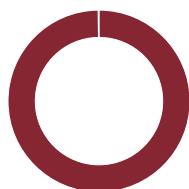
Placement minimum
 Polices non enregistrées et REER : somme forfaitaire de 1 000 \$ ou prélèvements automatiques de 50 \$
 Polices FERR : 10 000 \$

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des actions de sociétés par l'intermédiaire du FINB Actions internationales Mackenzie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
ASML Holding N.V. Asml Holding N V	2,04
Roche Holding AG Genusssch	1,41
AstraZeneca PLC Shs	1,40
HSBC Holdings PLC Shs	1,33
Novartis AG Namen Akt	1,28
Nestle S.A. Act Nom	1,24
SAP SE SAP Seinhaver Aktien O N	1,24
Siemens AG Siemens Agnamens Aktien O N	1,04
Shell PLC Ord Sh	1,04
Toyota Motor Corp. Com Stk	0,99
Total	13,00
Nombre total des placements :	692

Répartition des placements	% de l'actif
■ Actions étrangères	99,89
■ Liquidités et équivalents	0,11



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et à votre contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions internationales et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent augmenter et diminuer sur une courte période, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

Le 8 mai 2026 ou aux environs de cette date, le nom de ce fonds est passé d'Indiciel d'actions internationales (GPTD) à FNB indiciel d'actions internationales II, le fonds sous-jacent est passé de Fonds indiciel d'actions internationales Émeraude TD à FINB Actions internationales Mackenzie, et Placements Mackenzie a pris en charge la gestion de portefeuille, qui relevait auparavant de Gestion de Placements TD. Les rendements obtenus avant les dates précitées étaient ceux réalisés par le gestionnaire précédent avec son objectif de placement propre. Les 10 principaux placements représentent les avoirs en date du 31 décembre 2025. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années aux termes du niveau de garantie *Génération*s, lequel représente le plus long historique de rendement au détail disponible pour le fonds. Les rendements des autres niveaux de garantie varient. Les rendements sont indiqués après déduction du ratio des frais du fonds (RFF).

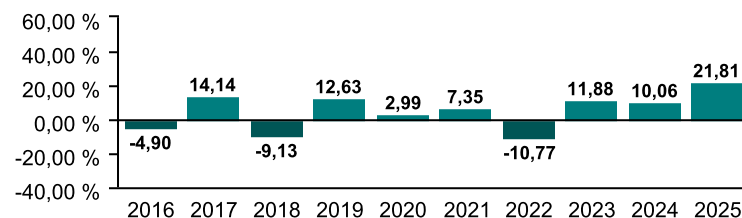
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra du niveau de garantie choisi et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds aux termes du niveau de garantie *Génération*s le 31 décembre 2015 détiendrait 1 643,93 \$ au 31 décembre 2025. Ce montant correspond à une moyenne de 5,10 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années aux termes du niveau de garantie *Génération*s. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour de plus amples renseignements.

FNB indiciel d'actions internationales II

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option sans frais d'acquisition ni frais de sortie	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	<ul style="list-style-type: none"> Vous pouvez faire racheter des unités sans que cela donne lieu à des frais d'acquisition différés. Vous ne pouvez pas substituer d'unités aux termes de l'option FAD
Option avec frais d'acquisition différés (FAD) Depuis le 1er juin 2023, l'option avec frais d'acquisition différés est uniquement offerte à l'égard des nouvelles cotisations reçues de propriétaires de police existants ou dans le cas de transfert internes, conformément à nos lignes directrices administratives.	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : <ul style="list-style-type: none"> moins de 1 an, vous payez 4,50 % moins de 2 ans, vous payez 4,50 % moins de 3 ans, vous payez 4,00 % moins de 4 ans, vous payez 3,50 % moins de 5 ans, vous payez 3,00 % moins de 6 ans, vous payez 2,50 % moins de 7 ans, vous payez 1,50 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 % 	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. Les FAD que vous payez sont remis à la Canada Vie. Les FAD ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. Vous ne pouvez pas substituer des unités aux termes de l'option sans frais d'acquisition ni frais de sortie. Vous pouvez faire racheter jusqu'à 10 % (20 % dans le cas de polices FERR) de vos unités chaque année sans payer des FAD. Le barème des FAD est établi selon la date à laquelle vous avez investi la prime.

2. Frais permanents

Le ratio des frais du fonds (RFF) correspond à la somme du ratio des frais de gestion (RFG) et du ratio des frais d'opération (RFO) et il est payable à même l'actif du fonds distinct. Vous ne payez pas ces frais directement, mais ils réduisent le rendement de votre placement.

Le RFG inclut les frais de gestion de placement et les frais d'exploitation du fonds ainsi que le coût d'assurance associé à la garantie. Le RFG inclut également les honoraires payés à votre conseiller pour les services et les conseils qu'il vous fournit.

Le RFO inclut les commissions et autres coûts liés aux transactions du portefeuille.

Les options de garanties additionnelles sont assujetties aux frais suivants. Ces frais sont à votre charge, conformément à ce qui suit, et ils ne sont pas inclus dans le RFG, le RFO ou le RFF. Pour connaître les modalités des garanties, consultez votre contrat et la notice explicative.

Niveau de garantie	RFG (%) ¹	RFO (%) ¹	RFF (%) ^{1, 2}
<i>Génération</i> s	2,86	0,01	2,87
<i>Génération</i> s I	2,80	0,01	2,81

¹Taux annuel exprimé en % de la valeur du fonds.

²Le ratio des frais du fonds (RFF) correspond à la somme du ratio des frais de gestion (RFG) et du ratio des frais d'opération (RFO).

Remarques : Nous déclarons les renseignements les plus récents dans le RFG, le RFO et le RFF.

Commission de suivi

La Canada Vie verse une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de l'option de frais de souscription que vous avez choisie.

Option de frais d'acquisition	Commission de suivi
Frais d'acquisition différés	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option sans frais d'acquisition ni frais de sortie	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier le contrat de fonds de placement, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes:

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
 255, avenue Dufferin
 London ON N6A 4K1

Site Web : www.canadavie.com

Courriel : isp_customer_care@canadalife.com

Téléphone : 1 888 252-1847

Tout montant affecté à un fonds distinct est investi aux risques du propriétaire de la police et sa valeur peut augmenter ou diminuer.